

Intervention de Fatiha SAIDI

Députée bruxelloise

Echevine (Evere)

**Colloque «fédéralisme et autonomies dans
le monde et au Maroc»**

Nador, les 4 et 5 août 07»

Remerciements :

- à la Confédération des Associations amazighes
- à toutes les personnes qui ont contribué à la tenue de ce colloque international

Présentation sommaire de la Belgique

Population*

• Région flamande	6.078.600
• Région wallonne	3.413.978
• Région de Bruxelles-capitale	1.018.804
• Total Belgique	10.511.382

* Chiffres au 1er janvier 06 (1)

Histoire

- **1831 : un Etat unitaire**
 - Une autorité de contrôle qui s'adresse à l'ensemble du pays.
 - Le pouvoir est centralisé et renforcé afin de renforcer l'unité du pays.
 - Monarchie parlementaire - séparation des pouvoirs
 - Libre usage des langues

- Plaintes de citoyens flamands
- Discriminations de traitement
- Y répondre
- 1873/1883 : Vote de lois pour tendre vers le bilinguisme

- Fortes tensions au lendemain de la deuxième guerre mondiale
- Création de la frontière linguistique – 1962
- Division de la Belgique en 4 régions linguistiques

1970 : En route vers une réforme de l'Etat

- Révision de la Constitution et création de trois régions : Région wallonne, Région flamande et Région bruxelloise.
- Cadre théorique et institution de transition : l'Agglomération

- Lois spéciales, révision de la Constitution.
- Système fédéral est consacré en 1993
- Evolution basée sur les principes de :
 - communautés (renvoyant aux personnes et à leur langue et culture)
 - régions (renvoyant au territoire et à des dimensions plus socio-économiques)

- Lois spéciales, révision de la Constitution.
- Système fédéral est consacré en 1993
- Evolution basée sur les principes de :
 - communautés (renvoyant aux personnes et à leur langue et culture)
 - régions (renvoyant au territoire et à des dimensions plus socio-économiques)

LA BELGIQUE EST UN ETAT FEDERAL

- L'État fédéral (affaires étrangères, défense nationale, justice, finances, sécurité sociale, une partie de la santé publique...)
- Trois communautés : la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone.
- Trois régions : la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne.
- Le pays est également subdivisé en 10 provinces et 589 communes.

Les communautés dont les principales compétences sont l'enseignement, la culture, la santé, l'aide aux personnes, et l'emploi des langues.

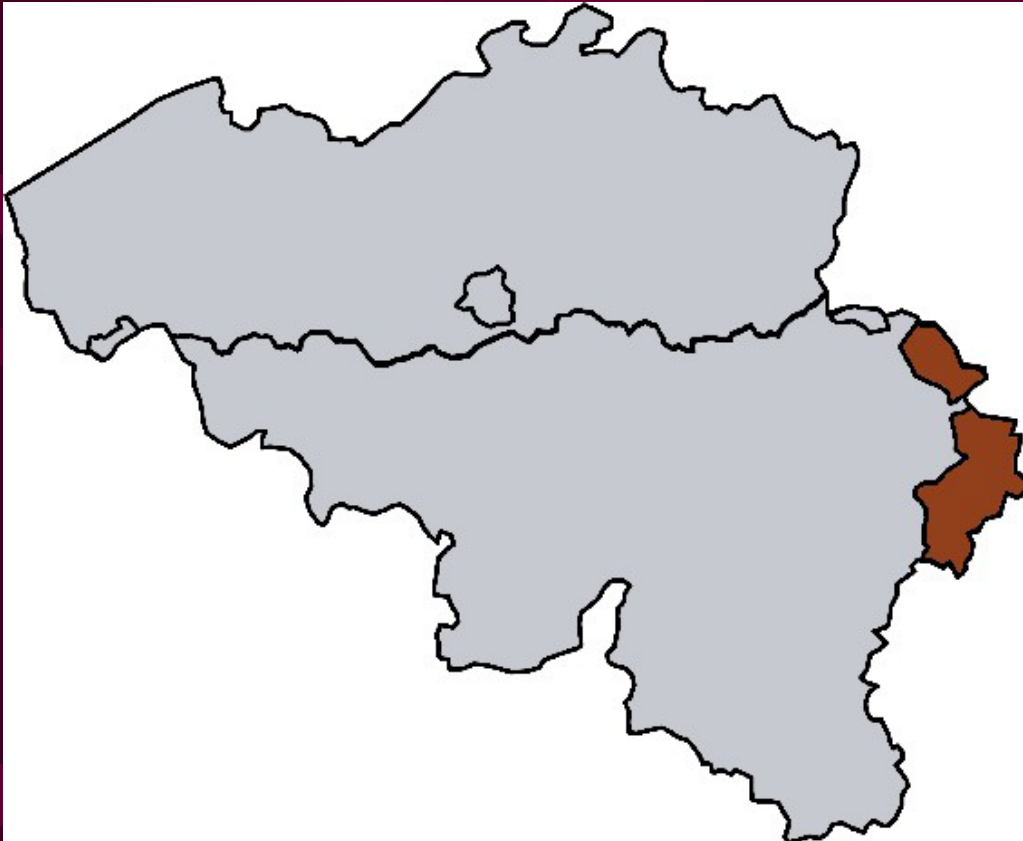
La communauté flamande



La communauté française



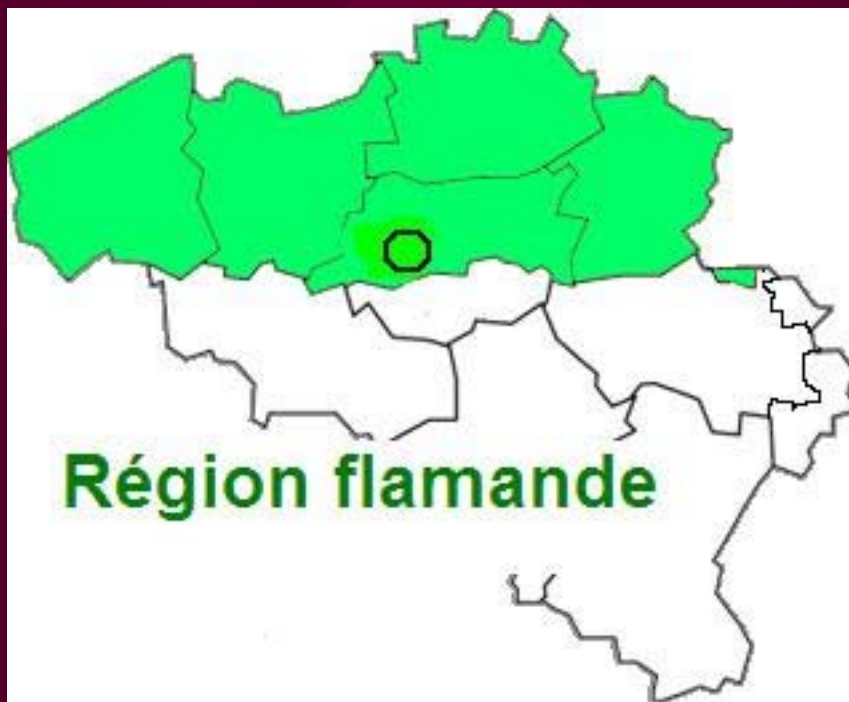
La communauté germanophone



- Les régions dont les principales compétences sont : l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le logement, les transports en commun régionaux, la politique économique et le commerce extérieur, les aspects régionaux de la politique de l'emploi, la protection et la conservation de la nature,...

La Région flamande comprend les provinces de Flandre occidentale, de Flandre orientale, d'Anvers, de Limbourg et de Brabant flamand.

Région flamande = Communauté flamande



La Région wallonne est composée des provinces de Luxembourg, de Liège, de Namur, de Hainaut et de Brabant wallon.



La Région de Bruxelles-Capitale comprend les 19 communes bruxelloises.



Préalables, avantages et inconconvénients

Préalables

- ouverture vers et sur l'autre
- tolérance
- solidarité

Avantages

- respect et reconnaissance de toutes les identités et langues en présence
- politiques de proximité
- loyauté, concertation et coopération entre les entités
- pragmatisme et compromis

Inconvénients

- négociations de plus en plus poussées avec risque de division de l'Etat unitaire
- méconnaissance mutuelle des communautés
- complexité institutionnelle et écheveau difficile à démêler pour les citoyens
- coût financier

Merci de votre attention !